

Travaux de désensablement de l'embouchure des ravines Grand Etang et Petit Etang à St-Leu

Contexte

Le TCO (via la Régie des Ports de Plaisance) est gestionnaire du port de Saint-Leu depuis le 1^{er} janvier 2014. Il assure ainsi l'entretien et la maintenance des infrastructures portuaires et porte le projet d'aménagement et d'extension du port.

A la suite du passage du cyclone Berguitta (janvier 2018), les chenaux des ravines Grand-Etang et Petit-Etang, jusqu'alors ensablés, ont été drainés par l'écoulement des ravines entraînant ainsi la formation d'une nouvelle plage à l'embouchure. L'action des vagues et des courants a par la suite modelé une plage éphémère.



Cette plage entrave fortement les opérations de dragage du port par un phénomène de ré ensablement immédiat de l'entrée du bassin.

L'enlèvement du sable à cet endroit permettra de rétablir des conditions de navigation acceptable dans le port, faciliter le fonctionnement économique de l'équipement et déboucher la ravine pour lutter contre les inondations.

Le sable prélevé sera réutilisé pour combler la plage en érosion située au nord de l'embouchure de la Ravine Fontaine et les cavités situées en haut de la plage du Four à Chaux/Gendarmerie.

Pendant toute la durée des travaux, « la plage éphémère » (embouchure de la ravine et devant la rondavelle) sera fermée au public pour des raisons de sécurité.

Le curage de la plage éphémère

La plage éphémère, récemment formée, part de la digue sud du port de Saint-Leu à l'épi rocheux en rive gauche de l'embouchure de la ravine Grand et Petit Etang.



6000 m³ de sable se sont stockés à l'embouchure des ravines Grand et Petit Etang

Depuis le 5 août, l'entreprise ROCS, prestataire retenu pour effectuer ces travaux, a commencé à draguer la plage éphémère au moyen d'une pelle mécanique.

Les sédiments extraits chargés d'eau sont temporairement déposés au nord de la plage éphémère (côté digue sud du port) pour décantation et ressuyage. Le sable sec est directement transporté sur les sites de ré engraissement. Tous les sédiments sont préalablement débarrassés des déchets éventuels.

Les analyses physico-chimiques et microbiologiques effectuées ont conclu à une non contamination des sédiments.

Le sable récupéré servira à restaurer l'arrière plage du Four à Chaux (comblement des cavités situées en haut de plage) et la plage située au nord de l'embouchure de la ravine Fontaine.

Le rechargement de plages est une technique douce de lutte contre l'érosion du littoral qui consiste à alimenter une plage en déficit sédimentaire.

La restauration de l'arrière plage du Four à Chaux

Suite aux fortes pluies associées à l'épisode FAKIR en avril 2018, les inondations ont provoqué des dommages sur la plage face à la Gendarmerie de Saint-Leu dans le secteur du Four à Chaux. De grosses cavités ont ainsi été creusées en arrière-plage par le fort ruissellement des eaux pluviales.

Le sable récupéré sur la plage éphémère va servir à combler les cavités en recouvrant les blocs rocheux pour des motifs environnementaux et de sécurité.



Environ 2000 m³ de sable viendront recouvrir ces blocs rocheux

La commune procèdera ensuite à la plantation d'espèces végétales adaptées au milieu (plantes rampantes de type Patates à Durand + plantes arbustives + Filaos).

La recharge de la plage située au nord de l'embouchure de la ravine Fontaine

Du sable (environ 4 000 m³) sera également utilisé pour ré engraisser les zones érodées de la plage située au nord de la ville, à la ravine Fontaine.



Environ 4000 m³ de sable permettront de ré engraisser cette plage érodée

Durée des travaux : du 5 août au 6 septembre 2019 (hors aléas météorologiques)

Coût des travaux : 147 000 € TTC